

Envoyé en préfecture le 07/12/2020	
Reçu en préfecture le 07/12/2020	
Affiché le 02/12/2020	
ID : 033-243301405-20201202-2020_12_03-DE	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 28
Votants : 28

L'an deux mille vingt
Le 2 décembre
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 24 novembre 2020

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO – M. DUCOURNAU – Mme BOYRIE –
M. RAYNAL -M. LOUAZIZI – M. GELLIBERT
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN – M. MORETTO – Mme CORREIA – M. BARDET –
Mme REBIFFÉ– Mme PIQUEMAL – Mme CHINIARD
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN- Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA – M. BAUDE – Mme PASQUALE – M. ANTIGNY –
Mme DUFOURCQ – M. GEORGES – Mme DANIEL – Mme HEURTAUT –
M. TECHOUEYRES

Mr Bardet est nommé secrétaire de séance

OBJET :
Délibération 2020/12/03

ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Emmanuelle TOSTAIN
Exposé :

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre a réalisé une étude diagnostic et un schéma directeur de ses réseaux d'assainissement collectif afin d'assurer une desserte satisfaisante de ses usagers, en situation actuelle et future, en prenant en compte son développement.

Afin de maîtriser la performance de ses réseaux et assurer une meilleure gestion de celui-ci, la CdC s'est engagée dans l'amélioration de la connaissance de leur fonctionnement. Elle souhaite s'assurer que son système de collecte, de transport et de dépollution obéit aux exigences réglementaires et de sécurité sanitaire. Elle souhaite également pérenniser celui-ci par une gestion patrimoniale appropriée. L'objectif pour la collectivité est de définir une stratégie permettant une gestion optimale du service d'assainissement collectif et des infrastructures existantes et futures.

Un comité de pilotage a été mis en place dès le démarrage de l'étude. Pour mémoire, il était composé

- du Maître d'ouvrage et de son assistant à maîtrise d'ouvrage,
- des Maires des cinq communes,
- du syndicat des Eaux Salles Mios
- du Département de la Gironde,
- de l'ARS,
- de l'Agence de l'eau Adour Garonne,
- de la Police de l'eau
- de l'exploitant délégataire
- du bureau d'études accompagnant la collectivité pour le transfert de compétence

Cette mission a été conduite par le Bureau d'études Altereo. Le rapport final de cette étude avait été présenté au comité de pilotage et aux élus des cinq conseils municipaux le 22 octobre 2019, et en commission Eau et Assainissement le 1^{er} octobre 2020.

Monsieur le Président propose l'adoption du schéma directeur d'assainissement collectif pour les communes de Belin-Beliet, Le Barp, Saint-Magne et Salles.

L'ensemble des travaux liés au schéma directeur sont présentés à l'annexe 1 ci-après.

(*) Estimation hors divers et MOE

Après avoir pris connaissance du rapport final, les membres du conseil de communauté décident à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 07/12/2020
 Reçu en préfecture le 07/12/2020
 Affiché le 02/12/2020
 ID : 033-243301405-20201202-2020_12_03-DE



-Adopter le schéma directeur d'assainissement collectif des communes de Belin-Beliet, Le Barp, Saint-Magne et Salles et d'autoriser Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire
 reçu en
 ou Sous Préfecture le
 publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
 Belin-Beliet, le 3 décembre 2020
 Le Président

 Bruno BUREAU